



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



GUIDE RELATIF A LA REOUVERTURE ET AU FONCTIONNEMENT DU
COLLEGE JEAN MACE – MAI 2020

PROTOCOLE SANITAIRE

CONTEXTE

La situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19, a conduit à la fermeture des écoles, collèges et lycées depuis le 16 mars 2020.

Une continuité pédagogique à distance a été mise en place et a permis de maintenir un contact régulier entre les professeurs et la très grande majorité des élèves.

Dans le cadre de la stratégie de déconfinement, il a été décidé d'ouvrir les établissements scolaires, progressivement, à partir du 18 mai 2020 et dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires, dans les départements verts.

Notre établissement a par ailleurs continué à accueillir des enfants de personnels soignants issus des trois collèges de Clichy. Ces enfants sont encadrés par des professeurs ou des assistants d'éducation volontaires.

Le présent guide précise les modalités pratiques d'accueil des élèves et des usagers pendant la période de fermeture mais aussi des conditions nécessaires pour la réouverture du collège lorsque les autorités l'auront autorisée. Il est destiné aux collectivités territoriales ainsi qu'à l'ensemble des membres de la communauté éducative.

PRINCIPES GENERAUX

Le présent guide repose sur les prescriptions émises dans le protocole sanitaire émis par le Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse le 29 avril 2020.

Il repose sur cinq fondamentaux :

- + Le maintien de la distanciation physique
- + L'application des gestes barrière
- + La limitation du brassage des élèves
- + Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- + La formation, l'information et la communication

Préalable

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les établissements scolaires. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants au collège en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'établissement. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'établissement.

Les personnels procèdent de la même manière.

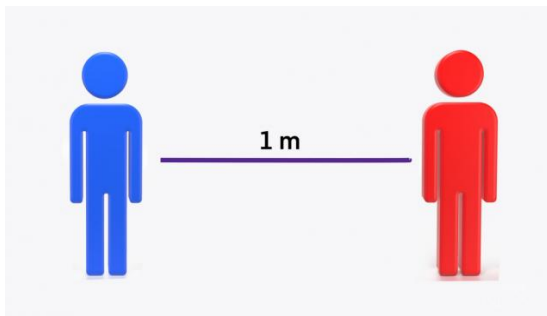
Les personnels présentant des facteurs de risque connus ne travaillent pas en présentiel. La liste de ces facteurs de risque est fixée par les autorités sanitaires.

Les médecins et les infirmiers de l'éducation nationale apportent expertise et conseils aux équipes concernant l'hygiène, les gestes recommandés et la survenue éventuelle de cas de Covid-19.

Infirmière scolaire : Nathalie Guerin nathalie.guerin2@ac-versailles.fr

Médecin scolaire : Dr Maria Le Pors-Andersson Maria.Le-Pors-Andersson@ac-versailles.fr

Le maintien de la distanciation physique



La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

Les réflexes à adopter

Les gestes barrières à adopter



Lavez-vous très **régulièrement** les mains



Utilisez un mouchoir à usage **unique** et jetez-le



Toussez ou éternuez dans **votre coude** ou dans un **mouchoir**



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

La distance sociale préconisée



L'application des gestes barrière

Les gestes barrière rappelés dans le présent guide, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.

Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- A l'arrivée dans l'établissement ;
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

Les échanges manuels de ballons, jouets, crayons, etc. doivent être évités ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation. Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et l'école doit être limité au strict nécessaire.

Le port du masque

Pour les personnels

Les autorités sanitaires recommandent le port du masque anti-projection, également appelé masque « grand public ». Le ministère de l'éducation nationale mettra donc à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des établissements des masques dits « grand public » de catégorie 1 à raison de deux masques par jour de présence dans les établissements.

Le port du masque est obligatoire pour tous les adultes dans l'enceinte de l'établissement pour toute situation en présence d'élèves.

Un masque de type chirurgical est fourni par le collège par demi-journée de présence.

Des visières sont également proposées par le collège.

Pour les élèves

Le port du masque pour tous les élèves est obligatoire dans l'enceinte de l'établissement. Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Le collège fournira un masque de type chirurgical aux familles qui pourraient justifier une impossibilité matérielle ou financière d'en fournir à leur enfant.

Le port des gants n'est autorisé qu'au personnel infirmier et médical.

La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est fréquemment réalisée et dure au moins 10 minutes à chaque fois. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux.

Les salles sont aérées le matin au début du service des agents. Le professeur qui termine la demi-journée est chargé d'ouvrir les fenêtres de la salle qu'il quitte.

La limitation du brassage des élèves

La stabilité des classes et des groupes d'élèves contribue à la limitation du brassage.

Une salle sera attribuée à chaque groupe. Un escalier sera réservé à la montée et un autre à la descente.

Le matin, 3 horaires décalés de 15 minutes de début des cours sont prévus.

Les élèves montent directement dans leur salle ouverte préalablement par le professeur présent. Les professeurs sont convoqués 15 minutes avant le début de leurs cours. Ce quart d'heure fait partie de son temps de travail.

A la fin de la période de classe, le professeur en charge accompagne le groupe vers la sortie en respectant l'itinéraire repéré au sol à l'aide des marquages prévus. 3 périodes espacées de 15 minutes de fin de cours sont prévues.

Les récréations ne sont pas prévues pour éviter le brassage et la proximité des élèves. Un fonctionnement en demi-journée de 3 heures de cours permettra une période continue d'apprentissage.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Il est important de distinguer le nettoyage simple du nettoyage approfondi comprenant une désinfection des locaux et du matériel permettant de supprimer les virus, notamment au niveau des zones de contact manuel.

Si les lieux n'ont pas été fréquentés dans les 5 derniers jours, le protocole habituel de nettoyage suffit. Aucune mesure spécifique de désinfection n'est nécessaire. Il est seulement recommandé de bien aérer les locaux.

Si les lieux ont été fréquentés dans les 5 derniers jours, même partiellement, par précaution, un nettoyage habituel et une désinfection doivent avoir lieu comme décrit ci-après avant la rentrée des personnels et des élèves. Pour la désinfection, la plupart des désinfectants ménagers courants sont efficaces selon les autorités sanitaires s'ils respectent la norme de virucide NF EN 14476. Les modalités sont précisées dans la fiche dédiée du présent guide.

Les salles sont utilisées par demi-journée. La salle utilisée le matin est laissée libre l'après-midi pour être nettoyée. La salle utilisée l'après-midi n'est pas utilisée le lendemain matin pour pouvoir être nettoyée.

La formation, l'information et la communication

Le personnel

Le personnel de direction, les enseignants ainsi que tous les autres personnels sont formés par tous moyens aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant. Le personnel médical de l'éducation nationale apporte son appui à ces actions de formation.

La formation aura lieu en présentiel lors d'une journée de prérentrée en respectant les précautions sanitaires ainsi qu'en distanciel pour ceux qui continueraient l'enseignement à distance. Le personnel formé disposera également d'un guide et de fiches thématiques synthétiques.

Les personnels souffrant de pathologies ou étant identifiés à risques sont invités à se faire connaître avant la réouverture du collège en remplissant l'attestation sur l'honneur dédiée et en fournissant les justificatifs nécessaires. Ces personnels continuent leur travail à distance en assurant la continuité pédagogique.

Les enseignants travaillant en présentiel seront déchargés d'une partie de leur service pour continuer d'assurer le suivi à distance des élèves gardés à la maison par leurs parents.

Les enseignants s'engagent à respecter et à faire respecter les consignes de ce protocole et faire appliquer les gestes barrières.

Les parents

Ils sont **informés** dans la semaine qui précède la réouverture *par visioconférence, affichage et mail* :

- des conditions d'ouverture de l'établissement ;
- de leur rôle actif dans le respect des gestes barrière (*explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, ...*) ;
- de la surveillance de l'apparition de symptôme chez leur enfant avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte au collège ou au lycée (la température doit être inférieure à 37,8°C) ;
- des moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel ;
- de la procédure applicable lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève ;
- des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé médecins et infirmiers travaillant auprès de l'établissement ;
- de l'interdiction de pénétrer dans les bâtiments de l'établissement ;
- des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves ;
- des horaires à respecter pour éviter les rassemblements au temps d'accueil et de sortie ;
- de l'organisation de la demi-pension.

Les parents font savoir avant la réouverture du collège de leur volonté de garder leur enfant à la maison en remplissant un questionnaire en ligne envoyé la semaine avant la reprise. Ceci vaut engagement jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Les élèves

Avant leur retour au collège et comme condition préalable, les enfants visionnent la formation en ligne. Le jour de la rentrée, les élèves bénéficient d'une **information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains** par un enseignant. Cette formation est construite par les personnels de santé du collège et s'appuie sur les ressources académiques et nationales.

Cette sensibilisation est répétée autant que nécessaire, pour que la mise en œuvre de ces prescriptions devienne un rituel. Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse fournit des kits de communication adaptés à cet effet. Le personnel médical de l'éducation nationale apporte également son appui à ces actions de sensibilisation.

Une attention particulière doit être apportée aux élèves en situation de handicap.

CAPACITE D'ACCUEIL

La présente partie présente les paramètres permettant d'évaluer cette capacité.

Facteurs de dimensionnement

Le respect du principe de distanciation physique est une condition sanitaire indispensable.

Il convient à chacun des établissements d'évaluer sa capacité d'accueil :

- A partir des superficies disponibles des locaux et des espaces extérieurs
- A partir d'une visite des locaux pour une étude de la disposition des salles de classe et autres lieux adaptés à un enseignement pédagogique

Par ailleurs, la nécessité de nettoyer et de désinfecter régulièrement les locaux pourrait augmenter la charge de travail des agents des collectivités territoriales responsables de cette mission. Au collège Jean Macé, seuls deux agents sont aptes au travail. Ils sont épaulés par des agents contractuels.

Les éléments de dimensionnement.

La capacité d'accueil est déterminée de manière à respecter les mesures sanitaires à appliquer.

Avant la rentrée des élèves, les salles de classe sont organisées de manière à respecter une distance d'au moins un mètre entre les tables et entre les tables et le bureau du ou des professeurs (soit environ 4m² par élève, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la classe, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.)

La salle doit être ventilée.

Capacité d'accueil du collège Jean Macé :

26 salles ont été identifiées pouvant accueillir 15 élèves maximum et 1 professeur
Elles sont réparties sur 4 niveaux.

Le matin : 12 salles

Rez-de-chaussée : 001

1^{er} étage 102- 106- 111 -113

2^{ème} étage : 205 - 207 -209

3^{ème} étage : 302- 306 -311– 313

L'après-midi : 12 salles

Rez-de-chaussée : 003

1^{er} étage 105- 112 -114

2^{ème} étage : 206 - 208 -210

3^{ème} étage : 301 - 307- 310 – 312 – 314

La salle 201 est réservée à 10 élèves UPE2A par demi-journée

La salle 202 est réservée à 10 élèves ULIS par demi-journée

Chaque salle est attribuée à un groupe identifié.

Chaque groupe est présent par demi-journée.

13 groupes peuvent être présents en même temps soient 190 élèves par demi-journée, donc 380 par journée.

ACCUEIL DES ELEVES

L'ouverture du portail se fait 15 minutes avant le premier créneau d'arrivée des élèves et 5 minutes avant le premier créneau de sortie afin d'éviter les regroupements d'élèves.

3 créneaux de début de cours sont prévus :

Matin : 8h45-9h-9h15.

Après-midi : 13h30-13h45-14h

3 créneaux de sortie sont prévus :

Matin : 11h45-12h-12h15

Après-midi : 16h30-16h45-17h

Un minimum de deux accueillants à la grille. Ils vérifient le port du masque. Du gel hydroalcolique est mis à leur disposition. Distribution de masque pour les élèves qui n'en auraient pas.

Les élèves sont orientés vers les salles de classe en respectant le fléchage prévu.

Des surveillants sont présents sur le parcours et veillent au maintien des distances de sécurité.

Les professeurs sont présents obligatoirement dans la salle 15 minutes avant le début du cours. La salle est aérée et la porte est ouverte pour permettre aux enfants d'entrer directement sans attendre devant la salle.

Chaque enfant se nettoie les mains à l'entrée dans la classe à l'aide d'une solution hydroalcolique disponible dans la salle ou à l'eau et au savon si un point d'eau est présent dans la salle. Cette condition à l'entrée en classe est vérifiée par le professeur responsable.

Les enfants rejoignent leur place en remplissant la salle de l'arrière vers l'avant.

Les élèves ne se déplacent pas pendant les interours. Ils ne changent pas de salle. Le professeur vient à eux. Pour les cours d'EPS, le professeur vient chercher le groupe dans la salle et les accompagne au gymnase ou dans la cour de récréation.

A la fin de la dernière période de la demi-journée, l'enseignant en charge du groupe ouvre les fenêtres pour aérer la salle puis accompagne le groupe vers la sortie en respectant le fléchage prévu. Il veille aussi au respect de la distanciation physique. Des élèves volontaires peuvent se voir déléguer une partie de cette responsabilité.

Les enfants rentrent directement à la maison. Aucun rassemblement et aucune attente ne sera autorisée aux abords de l'établissement.

Les parents et les élèves connaissent clairement les horaires de cours par une communication par OZE dans la rubrique emploi du temps.

L'accès à l'établissement aux personnes extérieures (parents, autres accompagnants...) est proscrit pendant les temps d'accueil et de sortie.

GESTION DES CIRCULATION

- Un sens unique de circulation est défini et clairement identifié par des marquages au sol et une signalétique spécifique.
- Les surveillants sont présents sur le parcours pendant les mouvements d'élèves et viennent renforcer le contrôle des distances de sécurité et l'application des gestes barrières.
- Les portes coupe-feu sont maintenues ouvertes pour éviter les contacts avec la main
- Le port du masque reste de rigueur

SALLES DE CLASSE

Les salles de classe sont utilisées par demi-journées. Elles sont aménagées pour n'accueillir qu'un groupe de 15 élèves maximum avec un professeur. En cas de présence d'AVS, le groupe est réduit d'un membre par AVS.

Les élèves ont une table attribuée. Ils ne changent pas de place pendant ou entre les cours.

Les tables sont espacées d'au moins un mètre entre elles.

Les déplacements dans la salle sont limités.

Les distributions de documents sont faites par le professeur. Le port du masque et le lavage des mains sont obligatoires.

Les salles sont aérées avant le début des cours par les agents (au moins 15 minutes). Le professeur qui assure le cours de la dernière période de la demi-journée est en charge d'aérer la salle en ouvrant les fenêtres avant de partir.

Le professeur en charge de la première période de la demi-journée s'assure que :

- la salle a été ventilée
- L'espacement des tables et du mobilier est respecté
- Le gel hydroalcoolique est disponible

Les dysfonctionnements ou manques sont à signaler à l'intendance.

Chaque enfant vient avec son matériel. Les échanges et les prêts de matériel sont à proscrire.

Le matériel collectif du collège doit être désinfecté avant et après utilisation.

RECREATION

Les élèves ne sont présents que par demi-journée, soit 3 heures de cours. Il n'y a pas de pause pour la récréation.

Les élèves qui déjeunent à la demi-pension doivent respecter les consignes suivantes :

- Respecter la distanciation physique
- pas de regroupement de plus de 3 personnes
- Pas de jeux de ballons ou de jeux collectifs

SANITAIRES

- Les sanitaires dans la cour ne sont accessibles qu'à 3 personnes maximum
- Le flux est régulé par les assistants d'éducation.
- Un sanitaire sur deux est condamné
- Le lavage des mains est obligatoire
- Les sanitaires sont nettoyés et désinfectés au minimum 3 fois par jour
- Pendant les heures de cours, les élèves ne sont autorisés à aller aux toilettes qu'en cas d'urgence. Ils se rendent aux toilettes du palier uniquement accompagnés du surveillant présent à l'étage qui ouvre et qui referme la porte. En aucun cas l'élève ne doit avoir la clé du professeur.

DEMI-PENSION

L'accès à la demi-pension est limité à 50 élèves maximum. La priorité sera donnée aux élèves UPE2A, ULIS et aux élèves boursiers.

Le lavage des mains est obligatoire avant l'accès à la ligne de self.

Le masque est obligatoire dans la partie self. L'élève ne peut enlever son masque que lorsqu'il est assis à sa table et prêt à déjeuner.

Il n'y aura pas de brocs collectifs. Chaque élève devra se rendre à la fontaine avec son verre en respectant la distanciation.

Les enfants déposent leur plateau sur le chariot dédié sur l'autorisation des surveillants qui veillent à la bonne répartition du flux.

Le lavage des mains est obligatoire à la sortie de la cantine.

ACTIVITES SPORTIVES

Les professeurs d'EPS vont chercher leurs élèves dans leur salle et les accompagnent sur le lieu de pratique (gymnase ou cour de récréation).

Les vestiaires ne sont pas accessibles. Les enfants viennent habillés en tenue de sport. Les enfants viennent en tenue de sport avec le matériel suivant :

- Un grand drap de bain/serviette (suffisamment large pour que l'élève puisse entièrement s'allonger dessus)
- Une bouteille d'eau ou gourde individuelle
- Une casquette/chapeau + crème solaire pour se protéger du soleil (si EPS dans la cour)
- Un flacon individuel de gel hydroalcoolique (facultatif mais autorisé)

L'heure d'EPS sera positionnée lors de la dernière période de la demi-journée.

L'entrée se fait par l'intérieur du bâtiment et la sortie par l'issue de secours.

Les enfants se déchaussent dès l'entrée, portent leurs chaussures et les déposent près de la sortie. Il se lavent les mains.

Dans le gymnase: 15 tapis individuels, séparés de 2 à 3m qui permettront d'avoir largement les 4m²/élève et donc de respecter la distanciation.

Dans la cour: utilisation de la zone des terrains de basket, suffisamment large pour accueillir 15 élèves et écartée de toute circulation d'autres classes.

Seules des activités de basse intensité sont autorisées avec respect des distances de sécurité et des gestes barrière. Les contenus d'enseignement sont prévus pour solliciter la motricité des élèves à un faible niveau d'intensité (éviter la sudation notamment): élaboration de plusieurs exercices adaptés sur du renforcement musculaire, des assouplissements, du yoga, de la relaxation,...

Pas de jeux de ballons, de sports collectifs ou d'échange de matériel collectif.

Le port du masque peut être dispensé si l'intensité de l'activité le permet, que les gestes barrière et la distanciation physique sont respectés. Cette autorisation est donnée uniquement par le professeur en charge.

ENSEIGNEMENTS EN ATELIER ET EN SCIENCES /ARTS PLASTIQUES

Les enseignements en atelier pour les élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} SEGPA ainsi que les expériences et manipulations en SVT / Physique Chimie et Technologique sont interdites. Le maintien de la distanciation physique, la limitation du brassage des élèves et l'assurance du nettoyage et de la désinfection du matériel sont trop difficiles à maintenir et à appliquer.

Le professeur de Technologie aura plutôt recours à des démonstrations ou des vidéos de démonstrations.

Il convient donc d'organiser des activités individuelles pour éviter les échanges de matériel.

Pour les cours d'Arts Plastiques, chaque élève vient avec son matériel (peinture, feutres, crayons de couleurs..).

En cas d'échanges de matériel, il convient de le nettoyer et de désinfecter après utilisation à l'aide du spray et du papier jetable mis à disposition dans chaque salle.

Retour des livres et magazines empruntés :

Pour les élèves revenant dans le collège, les livres et magazines sont déposés par les élèves dans des cartons mis dans chaque classe, sous la responsabilité du professeur présent. Ces cartons sont récupérés par Mme De Andreis.

Pour les élèves ne revenant pas dans le collège : le retour des livres et magazines empruntés au CDI se fera en même temps que celui des manuels scolaires.

Attention : pas de prêts de manuels en septembre ni d'emprunts au CDI si tous les livres, magazines et manuels n'ont pas été rendus ou payés.

Prêt de livres et magazines :

Le CDI est fermé : il n'y a pas de prêt au CDI.

Jusqu'au 10 juin uniquement :

- Prêt possible dans la classe, sans manipulation de documents, si un professeur le demande. Les livres peuvent être choisis préalablement par les élèves chez eux grâce à Esidoc, à charge pour le professeur de transmettre la liste à Mme De Andreis. Le choix peut aussi se faire en classe mais sans manipulation des livres par les élèves.
- Prêt possible en « drive »: demande de prêt par mail à Mme De Andreis. Les livres sont remis à l'élève dans sa classe.

Accueil des élèves :

Fermeture du CDI aux élèves. Le lieu sera éventuellement utilisé pour un autre usage, sans accès aux documents.

PERSONNELS

Consignes générales pour l'ensemble du personnel : une journée de pré rentrée sera organisée pour expliquer les différentes mesures de prévention à mettre en œuvre et ce qu'il conviendra de dire aux élèves. L'infirmière, Mme GUERIN, sera mobilisée à nos côtés.

Le port du masque est obligatoire dans l'enceinte de l'établissement dès l'entrée jusqu'à la sortie.

L'application des gestes barrière et de la distanciation sera rappelée très régulièrement.

Chaque adulte devra prendre connaissance des consignes propres de l'établissement.

Chaque adulte respecte le fléchage indiqué au sol, y compris dans les salles de classe.

Le port des gants n'est autorisé que pour le personnel médical et celui assurant le nettoyage.

Préférer un matériel individuel pouvant être nettoyé par chaque agent (stylo, ultraportables...)

Il convient de limiter au strict nécessaire les déplacements à l'intérieur de l'établissement, d'éviter les regroupements (se répartir entre salle des professeurs et salle informatique pour les enseignants et un seul AED dans le bureau de la Vie Scolaire).

Chaque personnel prendra en charge le nettoyage de son poste de travail (plan de travail, clavier, souris, ...). Un kit de nettoyage sera à disposition et un distributeur de gel hydroalcoolique a été installé dans chaque salle ou bureau.

Le bureau du médecin scolaire est la pièce dédiée à l'accueil des cas suspects de Covid-19. La personne devra garder son masque et se laver les mains.

Pour les personnels d'accueil / Vie scolaire :

A la loge, une séparation physique a été installée entre le personnel d'accueil et les visiteurs, accueillis uniquement sur rendez-vous et un par un. Le visiteur se présente au visiophone, décline son nom et le motif de sa venue. Il se présente alors à la loge (la fenêtre doit être maintenue fermée), remplit les documents d'enregistrement. L'agent d'accueil joint par téléphone la personne demandée, pour s'assurer de sa disponibilité, qui vient alors à la loge prendre en charge son invité.

Au bureau de la Vie scolaire, les élèves doivent respecter le marquage au sol pour respecter la distanciation physique nécessaire avec l'AED. Aucun élève n'est autorisé à être dans le bureau, même muni d'un masque.

Pour l'infirmière, médecin scolaire :

En cas de suspicion de COVID- 19, le personnel devra se munir d'un masque, de gants et d'une blouse jetable. Il utilisera un thermomètre sans contact pour la prise de température.

Pour le personnel de cuisine :

Le service de demi pension étant externalisé auprès du Conseil Départemental du 92, il convient à celui-ci et donc à Elior de former son personnel et de nous communiquer son propre protocole sanitaire décliné pour notre établissement.

Pour M PETEY (OP):

Il faut éviter le partage d'outils. Si ce n'est pas possible, il conviendra de les nettoyer avant et après utilisation à l'aide des produits désinfectants adaptés.

Il faut toujours travailler à plus d'un mètre des autres personnes, si besoin en délimitant l'espace.

Au quotidien, veiller à ce qu'il y ait toujours à disposition des solutions hydroalcooliques ou un point d'eau avec savon et papier jetable.

Il faudra également rappeler régulièrement à son équipe les règles du lavage des mains, et ceci même si des gants sont portés.

En cas de réévaluation des risques pour chaque intervention de maintenance présentant des risques particuliers de contamination.

Pour les personnels extérieurs à l'établissement :

A la loge, chaque personne extérieure à l'établissement doit être invitée à se désinfecter les mains après l'ouverture des portes ou manipulation de stylo.

Les consignes générales sont affichées à la loge.

Tous les personnels des entreprises partenaires ou les professionnels médico-sociaux (SESSAD, ...) ou infirmières libérales (pour les élèves diabétiques) doivent être équipée par leur employeur ou leur cabinet, de masques pour eux et pour les élèves auprès desquels ils interviennent, de gel hydroalcoolique pour se laver les mains et celles de l'élève avant et après intervention, et de lingettes désinfectantes pour nettoyer les surfaces partagées de travail systématiquement en fin de séance.

Pour les livraisons (personnes extérieures) :

Pour la remise et la signature des documents de transport, l'agent d'accueil portera des gants pour manipuler et signer le document écrit. Le document sera mis en quarantaine dans un carton à destination de l'intendance ou du secrétariat. Les gants seront enlevés et les mains lavées immédiatement.

Par contre, s'il s'agit d'une signature sur une tablette, le personnel d'accueil devra nettoyer et désinfecter le matériel donné avant et après utilisation. Le colis sera alors déposé à l'accueil ou à l'extérieur.

Le protocole de sécurité doit ajouter le risque de COVID-19 et laisser les colis sans y toucher pendant 4 jours.

Les locaux pour les personnels

- La salle de réunion et la salle d'accueil parents ne sont plus utilisées jusqu'à nouvel ordre, faute d'aération possible. Pour les parents, il faut continuer de privilégier la communication à distance. Si cela est impossible, fixer un rdv, en informer la loge (une seule personne attend à la loge), se rendre en salle à manger du GRETA, faire respecter la distance de protection. Il faudra nettoyer et désinfecter la table, les objets utilisés conjointement. Le face à face est à éviter.

- Salles de classe / salle des Professeurs: Il faut utiliser les sièges distants d'au moins un mètre, éviter de s'asseoir face à face, se répartir dans la salle. Il ne faut pas oublier de nettoyer son plan de travail avant et après utilisation, ainsi que les tampons, les télécommandes, les poignées de porte, ...Utiliser le gel hydroalcoolique mis à disposition dans les salles. Laisser les portes ouvertes pendant les cours et aérer un maximum les espaces.

- Les bureaux: pour éviter de multiplier le temps de nettoyage tous les jours, les objets de décoration personnels sont à ranger. Les bureau partagés sont supprimés. Ainsi, Maéva sera installée dans le bureau de l'AS, Mme ROTATINTI, absente pour congé maternité (sauf absence de Rabia ou Karima). L'aération régulière est à privilégier.

L'ACCUEIL DE PERSONNES EXTERIEURES

Les rendez-vous téléphoniques ou en visioconférence sont à privilégier.

Aucun parent ou personnes extérieures à l'établissement n'est autorisé dans l'enceinte sans prise de rendez-vous au préalable.

Les rendez-vous doivent être pris en dehors des créneaux d'arrivée ou de sortie des élèves : de 9h30 à 11h30 et de 14h à 15h30.

Le port du masque est obligatoire dès l'entrée dans l'établissement et jusqu'à la sortie.

Le respect du sens de circulation est obligatoire.

La personne qui a rendez-vous se présente au visiophone, déclare son identité et précise avec qui elle a rendez-vous. L'agent prend attache avec le personnel qui a rendez-vous. Celui-ci vient chercher les visiteurs à la grille. Une seule personne entre dans la loge pour émarger.

Les rendez-vous parents ne se tiennent que dans la salle GRETA.

PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS SUSPECT

Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.

☒ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.

☒ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'établissement.

☒ Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

2- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un adulte :

Conduite à tenir :

☒ Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.

☒ Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.

☒ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.

☒ Poursuite stricte des gestes barrière.

En cas de test positif :

☒ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.

☒ La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.

☒ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.

- ☐ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- ☐ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48h qui précèdent son isolement.
- ☐ Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale apportent leur appui.